

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

VILLE DE BASSE-TERRE

Effectif du Conseil : 29
 Présents : 25
 Absents et Excusé(es) : 01
 Procuration(s) : 03

Délibération affichée

Le

05 OCT. 2026

N° d'ordre : 96/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants.

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. André ATALLAH

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX Jénia 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme -MONLOUIS-NIRELLEP Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joël ; - Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : *M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint, (procuration donnée à M. MARCEL Didier Conseiller Municipal) ; M. FARIAL Harold, Conseiller Municipal (procuration donnée à Mme JÉRÉMIE Marie-Louise, Conseillère Municipale) ; Mme OUSSÉLIN Johanna, Conseillère Municipale (procuration donnée à Mme PELLERIN Alicia, Conseillère Municipale).

*M. ISSA Jean-François 3^{ème} Maire-Adjoint, à quitter la séance à 18h50.

ABSENT : M. PERAIN Franck, Conseiller Municipal.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT UN ÉLU DE LA VILLE RÉFÉRENT DU SMGEAG.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que par courrier du 24 juillet 2026, le président du SMGEAG invite l'ensemble des communes à désigner au sein de leur conseil municipal un(e) élu(e) délégué(e) référent(e) du SMGEAG.

Il s'agira pour ce représentant d'agir comme un intermédiaire pour la commune entre le SMGEAG et les administrés.

À ce titre, il participera aux réunions du SMGEAG, concernant la commune, il transmettra au SMGEAG les réclamations, incidents enregistrés etc..... Il suivra les travaux du SMGEAG sur le territoire communal et fera les observations si nécessaire etc....

Une fois par trimestre tous les délégués référents des communes seront réunis pour faire un point global sur la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le courrier du président du SMGEAG en date du 24/07/2026

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 23 VOIX POUR DONT 03 PROCURATIONS

(M. ISSA Jean-François, M. FARIAL Harold, Mme OUSSELIN Johanna)

ET

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joël, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie, Mme PAISLEY Vanetti, M. ROLAND Gendrey).

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER, M. MIRRE Jocelyn en qualité d'élu référent du SMGEAG.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations

Certifiée exécutoire, compte tenu de

02 OCT. 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 SEP. 2026

La transmission en Préfecture le

L'affichage et/ou la publication le

05 OCT. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Le Maire
André ATALLAH